Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 840

Artikel: L'esprit esclavagiste n'est pas mort : Nations Unies : août 1956

Autor: Prince, M.-A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268800

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque Publique
et Universitaire de
GENEVE

J. A.

6 OCTOBRE 1956 — GENÈVE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 840

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Ne rien faire n'est pas toujours perdre son temps; faire négligemment ce qu'on fait est sûrement le perdre.

Mme SWETCHINE.

ENCORE DE L'ESPOIR

Modification de la loi sur la nationalité

La loi sur la nationalité de 1952 a apporté deux innovations au statut de la femme : tout d'abord la possibilité pour une Suissesse qui épouse un étranger de conserver sa nationalité suisse en faisant la déclaration au moment de son mariage, puis la possibilité de reprendre la nationalité suisse offerte aux Suissesses de naissance qui avaient épousé un étranger avant la promulgation de la loi et qui de ce fait avaient perdu leur nationalité suisse.

Les femmes auraient préféré que leur nationalité soit maintenue de par la loi, sans qu'il soit besoin de faire une déclaration spéciale à cet effet. Selon le système actuel, elles ont, il est vrai, toute latitude pour décider lors de la célébration du mariage si elles entendent conserver leur nationalité suisse.

Il en va autrement pour les demandes de rétablissement. Un rapport du Conseil fédéral reproduit les chiffres suivants : 34.081 demandes de rétablissement ont été présentées ; une suite favorable a été réservée à 32.196 demandes. 1072 ont été refusées pour des raisons de forme et 91 seulement pour des raisons de fait, c'est-à-dire parce que la requérante paraissait indigne d'être réintégrée. 80 demandes sont encore pendantes et 642 ont été retirées. Nombre de refus ou de retraits furent la conséquence des inconvénients suivants inhérents à la règlementation actuelle :

1) Le délai d'une année dans lequel la demande devait être présentée s'est avéré trop court dans de nombreux cas. Certaines requêtes ont été adressées trop tard, alors que les requérantes n'avaient pu éviter ce retard.

2) La limitation du droit de rétablissement des Suissesses *de naissance* a empêché toutes les femmes qui avaient *acquis* la nationalité suisse avant leur mariage et qui se trouvaient en fait tout à fait assimilées de présenter une demande.

3) Un certain nombre de femmes ont renoncé à adresser une demande de rétablissement ou ont retiré leur demande, par crainte que celles-ci ne puisse leur faire perdre la nationalité acquise par mariage. Une telle demande peut cependant s'avérer désirable lorsque ces obstacles disparaissent, par exemple lorsque les époux reviennent en Suisse ou lorsque les conditions politiques de leur nouvelle patrie viennent à changer.

Des cas de ce genre sont évidemment peu nombreux en comparaison avec le total des demandes formulées. Les requérantes qui n'ont pas obtenu satisfaction ont néanmoins trouvé leur sort inéquitable.

(suite en page 3)

Scrutin du 30 septembre

La parution tardive de ce premier numéro d'automne n'a pas permis de publier à temps un article précédant les votations du 30 septembre sous la rubrique « Comment voteriez-vous dimanche ? ».

Les deux projets soumis aux électeurs ont été tous deux repoussés, de sorte que nous regrettons moins cette lacune.

Disons toutefois que ce refus des électeurs ne nous étonne pas trop. Sans entrer dans une argumentation qui est sans objet, on peut faire remarquer que l'un et l'autre projet étaient formulés de manière imprécise, le citoyen quelconque n'y voyait pas clair et les propagandistes avaient beau jeu de troubler les esprits par des menaces ou des perspectives illusoires.

Du moment qu'il s'agissait du régime du blé et des dépenses de l'Etat, il est superflu d'ajouter que les femmes étaient intéressées au premier chef mais que, selon notre régime démocratique, elles n'étaient pas consultées. Jusques à quand ?

L'esprit esclavagiste n'est pas mort

Nations Unies — août 1956

Au mois d'avril dernier, le Conseil Economique et Social des Nations Unies avait pris la décision de convoquer une conférence de plénipotentiaires pour préparer une convention supplémentaire pour l'abolition de l'esclavage. En effet, si la convention de 1926 est toujours en vigueur, elle se limite à l'esclavage proprement dit ; il était donc nécessaire de prévoir une convention nouvelle couvrant les pratiques analogues à l'esclavage.

Cette conférence diplomatique s'est ouverte le 7 août, réunissant des délégués de plus de quarante états. Les organisations féminines internationales avaient tenu à être représentées et plusieurs d'entre elles sont intervenues dans les débats par des déclarations écrites ou verbales — sans droit de discussion ou de vote, rappelons-le.

Deux articles de cette convention avaient attiré l'attention des organisations féminines. L'article premier, dont le texte, vague à souhait, permettait de reporter aux calendes grecques les modifications nécessaires pour supprimer rapidement l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage. Cet article, après de longs débats, a été voté tel quel et nos interventions ont été inutiles. Plusieurs associations féminines désiraient voir, dans l'article deux, fixer l'âge minimum de mariage à 14 ans. Là aussi, nous n'avons pu obtenir cette précision importante. Il faudra se contenter d'un projet de résolution « recommandant au Conseil Economique et Social d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire entreprendre une étude sur la question du mariage... ».

S'il est vrai que d'une manière ou d'une autre tout ce qui est humain touche à la femme, les autres articles de la convention mériteraient aussi notre attention. Car comment admettre qu'à notre époque, dans certains pays, l'être humain, homme ou femme, soit traité comme une chose — vendu, acheté, transmis par héritage — dans l'impossibilité de jouir de « la liberté qui est un droit que tout être humain acquiert à sa naissance » (préambule de la convention).

Certes, la convention met fin à certaines de ces pratiques, cependant on est déçu des résultats obtenus après ces longs débats. Il est vrai que trop souvent on avait l'impression que la question même de l'esclavage cédait le pas à des questions politiques et économiques non formulées et que les malheureux esclaves pesaient bien peu en face de la soi-disant souveraineté nationale. Comme je l'ai écrit, les organisations non-gouvernementales, qui cependant représentent l'opinion publique, n'ont pu donner leur avis que par des déclarations platoniques, ce qui n'a pas empêché l'observateur de l'Arabie Saoudite de regretter la position prise par ces organisations et a estimé qu'il conviendrait d'examiner à nouveau leur rôle au sein des Nations Unies.

Souhaitons au contraire que les organisations féminines internationales soient toujours mieux à même d'intervenir chaque fois que la dignité et la liberté des femmes est remise en question.

M.-A. Prince.

PROTÉGER LA FAMILLE

Souci unanime des travailleurs sociaux du monde entier

Dans le dernier numéro de « Femmes suisses », nous avons parlé du congrès de Milan, au printemps, dont une section avait discuté de la présence des femmes dans l'entreprise industrielle ; cet été, à Munich, au congrès du service social, on a discuté du problème inverse, pourrait-on dire : il était question de l'influence du milieu industriel sur la vie familiale, sociale, de ceux qui y sont employés.

En attendant un article sur l'un des sujets précis qui intéressent particulièrement nos lecteurs, nous avons demandé à l'un des participants, M. J.-M. Lechner de bien vouloir nous faire part de quelques impressions.

— Des impressions, dites-vous ? ... Imaginez à la tombée du soir, en pleine campagne, à Schlessheim, une foule trempée qui se presse, pour se mettre à l'abri, à l'entrée d'un magnifique château du XVIIIe siècle, où les autorités munichoises ont préparé une réception en l'honneur des trois mille hôtes qui sont réunis dans leur pays. La porte a beau être monumentale, elle est bien étroite pour un pareil flot, c'est un vrai Gibraltar à franchir. Dans le grisaille humide qui enveloppe toutes choses, se confondent les costumes, la couleur de la peau, la silhouette caractéristique de délégués venus de toutes les parties du monde et parlant je ne sais combien de langues ?

Cette impression crépusculaire peut symboliser l'état d'esprit qui, souvent, envahit les travailleurs sociaux devant la lourdeur de leur tâche.

Mais évoquons par contre l'activité laborieuse, la circulation intense de Munich, ses rues sillonnées de véhicules et de piétons, et cela symbolisera tout ce que cette large rencontre internationale a apporté de constructif et de réconfortant à chaque participant.

— Combien de pays étaient représentés ? et combien y avait-il de délégués suisses ?

— On comptait des représentants de 55 Etats et les délégués suisses étaient 45, dont 10 de Genève. Les travaux se déroulaient en trois langues officielles, l'anglais, l'allemand et le français ; les textes paraissaient immédiatement dans les trois langues et la traduction simultanée des discours s'est déroulée impeccablement.

— Comment fut organisé le travail ?

— Les séances plénières avaient lieu le matin et, dès 11 h. 30 se réunissaient les divers groupes d'études au nombre de vingt, chacun attelé à un problème particulier ; à la fin de l'après-midi, on pouvait assister à la projection de films documentaires au Palais des Expositions.

— Pourriez-vous citer quelques-uns des problèmes discutés par les groupes ?

— Il y eut *l'aspect social de la réadaptation des personnes diminuées physiquement*, ceux que nous appelons aussi les handicapés, *les conditions d'existence des vieillards en milieu industriel*, et problème proche de celui-ci, *les travailleurs âgés ; l'orientation professionnelle des jeunes, le travail à mi-temps de la mère de famille, la migration des travailleurs ruraux vers les villes ; les maladies sociales en milieu industriel, la délinquance juvénile* dans ce milieu, *l'éducation des adultes, la nutrition* et *l'économie domestique, les services de santé industriels* et *le service social familial, le problème du logement, les allocations familiales, l'industrialisation* et *la santé mentale, la répercussion des œuvres sociales de l'entreprise sur la vie familiale, la jeunesse en milieu industriel.*

— De cette vaste confrontation de tant de problèmes, est-il sorti quelques conclusions ?

— Certainement. Nous avons d'abord constaté qu'avec les progrès de l'industrialisation, les problèmes sociaux se posent, peu à peu, en termes identiques dans tous les pays du monde et qu'il est indispensable de réunir fréquemment les travailleurs sociaux, leur effort pourraient être un facteur d'union pacifique entre les peuples. Puis, étant donné que selon tous les rapports, l'industrialisation comporte des facteurs qui sont destructeurs de la vie familiale, la famille devrait recevoir un statut nouveau dans le monde économique et social. Il était émouvant de constater, chez tous les participants, quelles que soient leur race, leur religion, leur mentalité, leur langue, le souci de protéger la famille et l'un des aspects les plus frappants de cette grande assemblée n'était pas tellement d'ordre intellectuel, mais d'ordre humain et psychologique. Il semblait que ces efforts venus de toutes les parties du monde, se nouaient pour accomplir un travail positif. On peut affirmer que le congrès a permis de vérifier la convergence de tous les efforts et ceci fut un encouragement, comme je vous le disais tout à l'heure, pour tous les travailleurs sociaux.

2ème Exposition : Vie et activités féminines suisses

Exposé de Mlle Dr E. Rickli

présidente du comité d'organisation à la conférence de presse du 5 septembre 1956 au Palais fédéral.

L'année 1958 nous vaudra une nouvelle exposition.

A côté des foires annuelles et expositions périodiques, on ne pourra se justifier qu'en offrant quelque chose de réellement autre, d'unique. Elle devra avoir son caractère propre, ne pas être une simple foire s'ajoutant aux autres. L'idée, le thème central englobant toutes les branches de l'exposition devra figurer au premier plan et frapper aussitôt le visiteur. La nouvelle SAFFA sera aussi différente de l'Exposition Nationale, des foires agricoles ou de l'Hospes 1954 puisqu'elle est conçue par des femmes, sera réalisée par elles.

Mais la nouvelle SAFFA 1958 devra également se différencier de la première exposition nationale du travail féminin qui remporta un si franc succès à Berne en 1928. Nous ne voulons pas copier cette grande manifestation : elle doit rester quelque chose d'unique dans notre souvenir. Et les promotrices de la nouvelle exposition éprouvent le plus grand respect pour le courageux et dévoué travail de la génération d'alors. Il convient, tout particulièrement, de citer le nom de la Présidente de la SAFFA 1928, Mlle Rosa Neuenschwander, de Berne. En la nommant dans notre Comité d'honneur, nous voulons à nouveau lui exprimer toute notre reconnaissance pour tout ce qu'elle nous a appris dans l'art d'organiser une exposition. Comme son nom l'indique, la SAFFA 1928 a mis au premier plan le travail de la femme, exprimant de manière remarquable l'ensemble des activités féminines.

Mais chaque exposition doit s'adapter à son temps, établir son propre programme. La haute conjoncture, l'abondance matérielle dans laquelle nous vivons, ne doivent pas nous faire oublier que notre génération se trouve en pleine crise se répercutant jusque dans la vie de chaque femme. On parle aujourd'hui d'une sorte de désarroi moral, de dislocation de la vie familiale, de dépréciation des valeurs culturelles, de vide spirituel. Même si ces échos peuvent paraître exagérés,

(suite en page 2)